



LES ACTES

Séminaire

Comment concilier protection des valeurs d'un paysage culturel évolutif inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco et évolution du territoire ?

22 novembre 2016 à Wallers-Arenberg



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bassin minier
du Nord-Pas de Calais
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2012

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

De la prise en compte des jardins et abords des logements, jusqu'aux panoramas majestueux, en passant par les vues qui s'offrent aux automobilistes, aux promeneurs, aux usagers des grands sites néo-naturels, le Bassin minier offre une extraordinaire richesse et diversité dans ses paysages. Parmi ceux-ci, certains sont particulièrement évocateurs et sont porteurs de la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO.

Façonnés par près de trois siècles d'exploitation charbonnière, les paysages du Bassin minier ont poursuivi leur évolution. Si certaines évolutions ont contribué à mettre en valeur leurs spécificités (rénovation des cités minières, requalification des grands sites techniques, aménagement des anciennes friches en espaces néo-naturels,...), d'autres, dues au développement urbain et économique, ou au développement de la végétation naturelle, contribuent à leur banalisation.

Ce séminaire visait à traiter de la question de la conciliation d'un développement nécessaire au territoire et à ses habitants, avec le caractère patrimonial et paysager unique du Bassin minier, afin de ne pas dénaturer ce qui fait sa qualité et son originalité.

Cette journée de travail était un temps fort consacré à la restitution et à la diffusion de l'étude « qualification et protection des paysages miniers remarquables » à l'ensemble des acteurs de l'aménagement et de la valorisation du Bassin minier.

Le séminaire a réuni 130 personnes (élus et techniciens du Bassin minier, représentants de l'Etat, des Départements, de la Région, des communes et des intercommunalités, professionnels de l'aménagement et du paysage, associations, ...) qui ont pu revenir sur les recommandations issues de cette étude et débattre de leur traduction possible dans les différents champs de l'urbanisme, de la construction, de l'aménagement, de la gestion et de la médiation.

L'ÉTUDE « QUALIFICATION ET PROTECTION DES PAYSAGES MINIERS REMARQUABLES »

En 2014-2015, la Mission Bassin Minier a piloté une étude visant à identifier les enjeux en termes de protection, de gestion et d'aménagement des paysages remarquables du Bassin minier.

Financée par la DREAL Hauts-de-France, l'étude a été menée par Pierre-Yves Pasco (Paysagiste – Atelier de l'Isthme) et Anne Gentil (Urbaniste – URBICAND).

L'ensemble des partenaires de la Mission Bassin Minier ont été associés aux travaux : services de l'Etat, Conseils départementaux, Conseil régional, SCOTs, EPCIs, CAUEs, PNR Scarpe-Escaut, CPIE Chaîne des terrils, Chambre d'agriculture, Agence d'urbanisme de l'Artois, ...

Rappel des objectifs de l'étude

» Caractériser les paysages miniers au travers d'un diagnostic identifiant leurs valeurs

» Croiser les valeurs de ces paysages avec les enjeux du territoire et les logiques d'évolution : quelles sont les dynamiques qui peuvent altérer ou banaliser ces paysages ? Comment faire en sorte que les projets du territoire viennent conforter la valeur de ces paysages plutôt que les altérer et les banaliser ?

» Définir des orientations qui visent à donner des idées ou des pistes de réflexions pour articuler les enjeux de préservation et d'évolution

» Identifier les outils permettant la mise en œuvre des recommandations

Une synthèse de l'étude est disponible sous la forme d'un cahier technique téléchargeable à cette adresse www.bassinminier-patrimoinemondial.org/resources/

SYNTHESE DES DISCOURS INTRODUCTIFS

Salvatore Castiglione

Conseiller régional, Vice-président de la CAPH, Maire de Wallers, 1^{er} Vice-président de la Mission Bassin Minier

Cathy Apourceau-Poly

Présidente de la Mission Bassin Minier

Jean-François Caron

Maire de Loos-en-Gohelle, Vice-président de la Mission Bassin Minier

La nécessité d'intervenir en faveur des paysages miniers constitue un enjeu essentiel. L'amélioration de la qualité des paysages est une condition importante pour rendre le territoire attractif et pour améliorer le cadre de vie des habitants. Pour cela, il faut savoir reconnaître la richesse et le potentiel du patrimoine et des paysages miniers ; il faut être ambitieux et oser entreprendre pour faire de cet héritage un moteur pour le développement du Bassin minier. Il faut traiter la question de l'inscription au Patrimoine mondial de manière constructive et en prenant en compte l'ensemble des enjeux (sociaux, urbains, environnementaux, ...) spécifiques au Bassin minier.

« Aujourd'hui j'ai conscience de notre richesse, de tout ce que nous apporte cette inscription à l'UNESCO, et même si cette richesse est culturelle, sociale, et humaine, à moi, à nous, de trouver la richesse économique pour la faire vivre et revivre. »

Salvatore Castiglione

« Notre enjeu maintenant c'est de faire fructifier cette inscription et d'amplifier la démarche qualité sur le territoire. [...] Le jour où on aura réussi à faire ça, on ne se posera plus la question de dire « l'UNESCO, c'est une contrainte », on dira « quelle chance merveilleuse d'avoir eu l'UNESCO ! »

Jean-François Caron

Si l'évolution du territoire est nécessaire, elle peut et doit se faire dans le respect de la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par l'UNESCO. C'est le défi que doit relever aujourd'hui le territoire ! La prise en compte du patrimoine et du paysage dans les politiques d'urbanisme est de ce point de vue essentielle.



« La question de l'authenticité est montée en puissance. La question de la mutation ne passera pas par le reniement. »

Jean-François Caron

« L'UNESCO n'a pas choisi d'enfermer sous une chape de plomb protocolaire l'inscription au Patrimoine mondial, elle a qualifié nos paysages de « culturels évolutifs vivants », quel honneur ! Mais surtout quel enjeu ! »

Salvatore Castiglione

La notion de paysage n'est pas la même pour tous, c'est pourquoi la pédagogie et la sensibilisation sont essentielles pour faire en sorte que les habitants, les élus, les techniciens, « changent de lunettes » et se « ré-approprient » cet héritage.

« La protection des paysages remarquables du Bassin minier, la prise en compte de leurs qualités, parfois fragiles, dans les projets d'aménagement et de développement du territoire, nécessitera, je le sais, de convaincre et de mobiliser très largement. »

Cathy Apourceau-Poly

« L'ensemble des acteurs du territoire, et au premier plan, les habitants, ont un rôle à jouer. »

Cathy Apourceau-Poly

TABLE RONDE

Le paysage, un enjeu pour le territoire, un engagement collectif

animée par **Anne Gentil**,
Architecte et urbaniste chez URBICAND

Elus locaux, services de l'Etat, structures d'ingénierie accompagnant le territoire, tous sont concernés à divers niveaux et selon leurs propres champs de compétences par la protection et la mise en valeur des paysages miniers.

Mise en place d'un plan de paysage, classement des terrils au titre des sites, prise en compte des paysages dans l'élaboration des outils de planification, aménagement des grands sites néo-naturels, mise en place de règlements de publicité, multiplication des actions de médiation, ... les projets et actions se multiplient pour faire du paysage un véritable enjeu d'aménagement, un outil au service de l'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.

Pour autant, des freins subsistent et des questions se posent : **comment concilier mieux urbanisation et évolution avec la protection des paysages? Comment qualifier les projets? Comment mieux sensibiliser, accompagner et partager ces enjeux? Comment mieux articuler les différentes actions entre elles?**

Synthèse des interventions

Hélène Souan

Adjointe au Chef du Service Eau et Nature
DREAL Hauts-de-France

L'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial constitue un enjeu important pour le territoire. Tous les acteurs sont importants : collectivité, élu, structure technique et habitant, chacun a un rôle à jouer pour mettre en place une dynamique collective qui permet de progresser.

Le positionnement de la DREAL concernant les thématiques relatives à l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO est double :

- d'une part, la DREAL a un rôle d'accompagnement des territoires et des initiatives sur les questions relatives au paysage et au patrimoine (accompagnement technique, en expertise, en gouvernance, ou financier) ; c'est à ce titre qu'elle a accompagné la Mission Bassin Minier pour l'étude « qualification et protection des paysages miniers remarquables »,
- d'autre part, la DREAL a un rôle de maître d'ouvrage sur certains dossiers, comme celui du classement de la « Chaîne des terrils » (classée par décret en Conseil d'Etat, le 28 décembre 2016). Suite au classement, cette sélection de 78 terrils, choisie avec le territoire, bénéficie de possibilités de gestion et de protection particulières (les projets les plus importants doivent faire l'objet d'un examen par l'inspection des sites et d'une autorisation).

Lionel Courdavault

Président du SCoT Grand Douaisis
Président de l'INTERSCoT Terres du Nord

Pour conforter la gouvernance autour de l'inscription au Patrimoine mondial, il est possible de s'appuyer sur les SCoT qui sont à une échelle adaptée et qui réunissent un grand nombre d'acteurs concernés par la gestion du Bien. Le plan de paysage, en cours sur le territoire du SCoT Grand Douaisis, va se nourrir de l'étude « qualification et protection des paysages miniers remarquables » et va lui-même permettre de nourrir les échanges dans le cadre de l'INTERSCoT.

L'intérêt porté aux paysages, notamment par le biais d'un plan de paysage, est bénéfique pour la promotion et l'attractivité du territoire. Aujourd'hui il y a une vraie prise en compte du besoin de préserver les espaces naturels, et il y a une nécessité d'intégrer le développement d'une commune à travers un paysage et non plus de construire le paysage autour des projets prévus ; **cela posera forcément des questions d'articulation des enjeux au sein des SCoT**, notamment en ce qui concerne le développement de la logistique, très consommatrice d'espaces.

Aymeric Robin

Vice-président de la CAPH
Maire de Raismes

Le projet de PLUi de la CAPH inclut un volet spécifique sur l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la protection du paysage. La CAPH souhaite passer d'une « urbanisation réglementaire », orientée vers la protection, à une « urbanisation de projets », au service du territoire, ce qui nécessite un portage politique important et une stratégie partenariale.

Le territoire s'engage à travers son PLUi (en cours) à ce que l'inscription au Patrimoine mondial soit perçue comme une opportunité, et que l'héritage minier devienne un élément valorisé, un outil d'aménagement, de développement et d'attractivité.

Parler de « paysages », permet de traiter de problématiques variées, relatives à la nature, à l'habitat, au cadre de vie, ... et cette vision « à 360° » est indispensable pour pouvoir mener à bien les projets qualitatifs d'aménagement, de mise en valeur de l'héritage, de transition énergétique, de désenclavement et de maillage des sites, ... Le travail partenarial, aux bonnes échelles et avec les bons outils réglementaires est essentiel.

Christian Champiré

Maire de Grenay

Un PLU patrimonial est en cours d'élaboration à Grenay. La prise en compte du patrimoine et des paysages dans le PLU est une évidence, compte-tenu de la quantité de patrimoine minier présent sur la commune, dont une part importante est incluse dans le périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial. **La co-construction des projets avec les habitants est importante et il est plus facile de faire attention au patrimoine quand des actions de sensibilisation des habitants sont menées afin qu'ils s'approprient leur quartier.** Les cités minières ne sont pas des quartiers comme les autres ; c'est pourquoi à Grenay, plusieurs occasions ont permis à la commune de donner des clefs de lecture aux habitants (fêtes de quartiers, résidences d'artistes, parcours de découvertes, ...).

L'appropriation par la population des terrils et des espaces néo-naturels, ainsi que leur mise en projet est également essentielle. Il est préférable d'organiser et de canaliser les usages, plutôt que de maintenir des sites fermés, accueillant des usages informels et qui peuvent progressivement devenir des « zones de non-droit ».

Le défi du futur pour une commune comme Grenay est de faire en sorte que les locataires des cités minières vivent confortablement dans des maisons rénovées et isolées thermiquement ; ce préalable étant essentiel pour que les habitants se réapproprient leur patrimoine.

Sophie Gentil

Directrice du CAUE 62

Le rôle des CAUE consiste à intervenir en tant qu'experts pour accompagner, conseiller, donner l'envie de bien faire, amener un regard plus soucieux du patrimoine, de l'architecture et du paysage sur les projets ou dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (au travers d'ateliers, de mises en situation, de visites de terrain, de diagnostics en marchant, ...). **Lorsque les documents d'urbanisme placent le paysage au cœur des réflexions, il est plus facile de sensibiliser élus et habitants à certaines problématiques touchant directement à leur cadre de vie et à leur environnement immédiat.**

Les démarches et outils proposés par le CAUE 62 ont pour vocation d'être appropriés par les collectivités pour qu'elles les utilisent projet après projet, démarche après démarche... **Les ingénieries territoriales doivent se coordonner** pour faire en sorte que l'étude « qualification et protection des paysages miniers remarquables », ainsi que les autres documents de sensibilisation, soient publiés, traduits, rendus accessibles, ..., pour être mis en œuvre.

SYNTHÈSES DES ATELIERS

ATELIER N°1

Où et comment construire dans un paysage culturel évolutif vivant, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ?

animé par **Anne Gentil**,

Architecte et urbaniste chez URBICAND

L'étude « qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier » a mis en évidence la nécessité de protéger une charpente d'espaces ouverts offrant des vues à distance sur les éléments emblématiques du Bassin minier (les « parvis agricoles »). Elle a également pointé la nécessité de protéger, de renforcer et de valoriser l'armature minière existante (la « treille minière ») en pensant les nouveaux quartiers en relation étroite avec les éléments qui la composent (cités minières, réseau des cavaliers, espaces néo-naturels) aussi bien d'un point de vue urbain, qu'architectural ou paysager.

Ces objectifs supposent d'une part que des choix en terme d'aménagement du territoire soient opérés et d'autre part, de soigner toute urbanisation nouvelle en vis-à-vis ou à proximité immédiate du Bien UNESCO.

Pour alimenter la réflexion, les participants à l'atelier n°1 ont été amenés à échanger sur la base de ces questions : **où et comment construire ? Comment susciter la création de modèles urbains et architecturaux qui tirent parti des spécificités et de l'identité du territoire ? Comment fournir du conseil ? Comment améliorer la qualité des projets ?**

Retrouver les exemples présentés dans l'atelier n°1 à cette adresse
www.bassinminier-patrimoine mondial.org/ressources

- Projet « Bordeaux, Port de la Lune, inscrit au Patrimoine mondial », par Leila Cantal-Dupart, Architecte à Bordeaux Métropole
- Actions du CAUE 62 pour accompagner et qualifier les projets, par Gaëlle Neveu, Paysagiste au CAUE 62

Ce qui ressort de l'atelier

Protéger les espaces ouverts

Les espaces agricoles participent à la spécificité des paysages du Bassin minier ; ils permettent de préserver « l'esprit des lieux » et offrent des vues à distance sur les éléments identitaires miniers. C'est pourquoi il est nécessaire de lutter contre l'étalement urbain et de protéger ces espaces ouverts (en veillant cependant à ne pas laisser ces espaces ouverts évoluer vers un état de friches).

Des solutions ont été évoquées, parmi lesquelles :

- pérennisation de l'agriculture,
- protection des espaces ouverts dans les SCoT et PLU(i),
- association de l'ABF à la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Développer une architecture et des formes urbaines qui réinterprètent de façon contemporaine les cités minières

Les nouvelles constructions et les nouveaux quartiers peuvent s'inspirer des qualités des cités minières en veillant toutefois à ne pas les « singer » (trames urbaines, espaces publics, qualité esthétique du bâti, cohérence architec-

turelle, densité, bonne gestion de la mitoyenneté...). L'accompagnement technique des porteurs de projets (notamment les collectivités et les bailleurs) par des « Hommes de l'art » (architectes et paysagistes) est essentiel.

Eviter les positions tranchées concernant la rénovation des cités minières

La question de la démolition et de l'insertion de constructions neuves au sein des cités minières a été évoquée. Il a été demandé que cette question puisse continuer à être posée lors des projets (l'argument financier ne pouvant être écarté) avec une vigilance forcément accrue dans le périmètre UNESCO. Entre le maintien « à tout prix » et la tentation d'une solution de « facilité » qui consisterait à préférer systématiquement le neuf (supposé apporter toutes les solutions) au détriment de la rénovation (supposée trop coûteuse et forcément imparfaite), chaque cas doit faire l'objet d'une réflexion et d'un arbitrage « sur mesure » en appréciant le projet au regard de la Valeur Universelle Exceptionnelle et en épuisant d'abord les possibles en termes de rénovation avant d'envisager la démolition. Il est nécessaire d'anticiper le plus en amont possible les projets et de ne pas considérer la démolition comme un préalable aux projets mais de l'envisager en fonction de l'ensemble des enjeux et pas seulement économiques.



Atelier 1

Mettre en œuvre des outils et des procédures visant à garantir la protection du Bien et l'émergence de projets de qualité

Pour ce faire, quelques pistes ont été évoquées :

- ◆ mettre en place des « sites patrimoniaux remarquables »,
- ◆ clarifier la démarche à suivre concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets situés dans le périmètre du Bien UNESCO,
- ◆ mettre en place des commissions d'urbanisme à l'échelle des EPCI, ...

Développer la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement des porteurs de projets

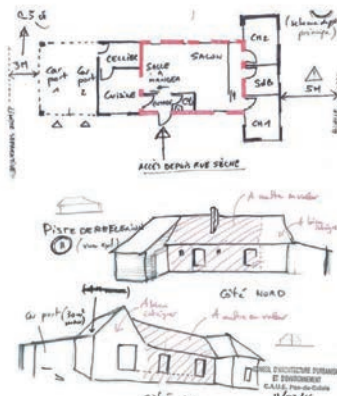
Plusieurs propositions d'actions ont été esquissées, parmi lesquelles :

- ◆ éditer des publications et proposer des formations à destination de divers publics (particuliers, bureaux d'études, géomètres, agriculteurs, bailleurs, promoteurs, ...)
- ◆ sensibiliser les services d'urbanisme et les services instructeurs des collectivités aux enjeux patrimoniaux et paysagers liés à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- ◆ anticiper les projets le plus en amont possible en s'appuyant sur le réseau des acteurs concernés par la gestion du Bien (services de l'Etat et Mission Bassin Minier) et les Comités locaux Patrimoine mondial (se déroulant à l'échelle des arrondissements),
- ◆ développer le conseil en amont des projets en s'appuyant sur les architectes conseil, les UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine), les CAUE, la MBM, et si besoin l'inspection des sites en DREAL,
- ◆ associer l'ensemble des acteurs (habitants, élus, techniciens, scolaires, constructeurs, associations, professionnels, entreprises, ...) dès le début de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme (sous la forme de « diagnostic en marchant » par exemple).

II-Conseil aux particuliers

Aide à la conception architecturale et paysagère, pour des projets de construction, réhabilitation ou rénovation

- > réglementation / implantation
- > orientation / intégration / valorisation
- > performance énergétique, etc.



PISTE DE REFLEXION ("HYPOTHESE 2") Schéma de principe

Ce document propose des schémas d'intervention qui permettent au maître d'ouvrage de choisir le son projet. Il s'agit en fait



Séminaire Mission Bassin Minier

Extrait de la présentation du CAUE 62 dans l'atelier 1

Extrait de la présentation Autour du Louvre Lens (ALL) dans l'atelier 2



ATELIER n°2

Le paysage, outil de valorisation et de développement du Bassin minier. A quelles conditions ?

animé par **Pierre-Yves Pasco**,
Paysagiste à l'Atelier de l'Isthme

Le paysage, particulièrement dans le Bassin minier, peut être un formidable outil de reconquête et de réappropriation du cadre de vie, de développement des loisirs, de protection de la biodiversité... Il est également la « vitrine » d'un territoire, la qualité des paysages étant régulièrement citée comme un élément déterminant dans les choix des destinations touristiques. Faire du paysage du Bassin minier un véritable élément d'attractivité aussi bien en termes de cadre de vie pour ses habitants que pour les visiteurs, suppose un certain nombre d'actions concernant l'aménagement, la gestion et l'animation des sites néo-naturels d'origine minière (terrils, étangs d'affaissement, anciens cavaliers).

Pour alimenter la réflexion, les participants à l'atelier n°2 ont été amenés à échanger sur la base de ces questions : **comment améliorer l'effet-vitrine du Bassin minier ? Comment faire du paysage un atout pour le développement touristique ? Comment poursuivre et amplifier la reconquête et le développement des sites néo-naturels ?**

Ce qui ressort de l'atelier

Le Bassin minier souffre d'une image globalement négative malgré ses atouts

L'image négative du Bassin minier, qualifiée « d'effet Germinal » et véhiculée par certains médias, persiste tandis que les qualités du territoire sont trop peu connues (caractère « atypique » des paysages, paysages « néo-naturels » issus de la « reconversion verte » de certaines friches minières, diversité architecturale des cités minières, présence de nombreux canaux, beauté des lumières et des ciels, et attachement des habitants à leur territoire).

Mettre en valeur les points forts des paysages miniers

Pour ce faire, quelques propositions ont été esquissées, parmi lesquelles :

- ◆ poursuivre et généraliser la mise en place de plans de paysage,
- ◆ mettre en scène les grands repères miniers (terrils et chevalements),
- ◆ renforcer la protection des « parvis » des terrils,
- ◆ mettre en valeur des points de vue et des perspectives remarquables.

Améliorer l'image des itinéraires d'accueil

Parmi les propositions formulées :

- ◆ traiter de manière plus qualitative les entrées de villes et les itinéraires d'accès aux sites miniers,
- ◆ améliorer la propreté des voies,
- ◆ enfouir les réseaux aériens,
- ◆ améliorer le mobilier urbain,
- ◆ mettre en place une signalétique de jalonnement,
- ◆ renforcer la stratégie de communication.

Amplifier la notoriété des sites néo-naturels et améliorer leur accessibilité

Les sites néo-naturels offrent de nombreuses potentialités mais qui sont trop peu connues. Si le « bouche à oreille » fonctionne bien, la reconnaissance des sites reste trop locale. La perception à distance des terrils aide à faire connaître certains sites mais les autres sites, ne comportant pas de terrils, restent parfois très confidentiels. Il est proposé que soit développée et coordonnée la signalétique (directionnelle et informationnelle).

Il est également nécessaire d'améliorer et d'encadrer l'accessibilité des sites qui est aujourd'hui bien souvent insuffisante (manque d'aménagement, difficulté à trouver les accès, signalétique insuffisante et hétérogène, manque d'informations, ...).

Retrouver les exemples présentés dans l'atelier n°2 à cette adresse

www.bassinminier-patrimoine mondial.org/ressources

- Contrat de destination touristique Autour du Louvre Lens (ALL), par Norbert Crozier, Directeur de la Mission Louvre Lens Tourisme
- Projet de Schéma d'accueil Bassin minier Destination Sports et Nature, par Gilles Briand, Directeur d'études à la Mission Bassin Minier



Atelier 2

Celle-ci est cependant à adapter selon les sites, en prenant notamment en compte la protection des milieux sensibles (Espaces Naturels Sensibles notamment).

Connecter les sites néo-naturels avec les quartiers aux alentours

Il est proposé que les sites néo-naturels soient pris en compte, dans les périmètres de réflexions, à l'occasion des projets urbains. Les cavaliers ont un potentiel qu'il faut exploiter pour connecter les sites néo-naturels aux quartiers avoisinants ; ils ont à la fois une vocation de loisirs et de déplacements urbains. Ce potentiel, s'il est exploité, peut permettre de favoriser les mobilités douces qu'il est aujourd'hui essentiel de développer.

Favoriser l'appropriation des sites néo-naturels par les habitants

Pour ce faire, plusieurs actions sont proposées :

- ◆ mettre en place des animations régulières et événementielles sur les sites,
- ◆ développer la communication concernant les sites et les événements,
- ◆ développer des actions de médiation dans les quartiers,
- ◆ développer des services sur et à proximité des sites (commodités, restauration, ...).

Veiller à la bonne articulation des enjeux et usages sur les sites néo-naturels

Pour éviter les conflits d'usages sur ces sites, il est nécessaire d'organiser et de réglementer les usages. Une approche pluridisciplinaire dans l'animation et la gestion des sites est essentielle, de même qu'il est nécessaire de coordonner la médiation culturelle entre les structures qui traitent des questions d'environnement et celles qui traitent des questions relatives aux sports de nature.

La nécessité de renforcer l'implication des habitants est également pointée.



Extrait de la présentation de l'agence archize dans l'atelier 3



Atelier 3

ATELIER N°3

Quelle place pour le paysage dans la vie quotidienne des habitants ?

animé par **Yann Cussey**,

Chargé de l'animation et du développement du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin

La question de l'appropriation par les habitants de leur paysage est cruciale. Les discours introductifs ont rappelés à quel point il s'agit d'un enjeu majeur.

Des actions, des acteurs, des équipements, peuvent être mobilisés pour sensibiliser les habitants et faire en sorte qu'ils deviennent acteurs de la préservation et de la valorisation de leur cadre de vie. Ces actions sont d'autant plus importantes qu'elles visent à répondre aux exigences de la Convention européenne du paysage, rappelées dans la loi ALUR, mais le changement de regard est-il aujourd'hui à l'œuvre dans le Bassin minier ?

Pour alimenter la réflexion, les participants à l'atelier n°3 ont été amenés à échanger sur cette question : **comment les acteurs de la médiation, dans leur diversité, peuvent participer au changement de regard des habitants sur leur cadre de vie, aujourd'hui inscrit au Patrimoine mondial ?**

Retrouver les exemples présentés dans l'atelier n°3 à cette adresse

www.bassinminier-patrimoine mondial.org/ressources

- Projet de Centre d'interprétation des paysages miniers, par Isabelle Mauchin, Responsable de la Cité des Electriciens
- Projet « un territoire vu par ses habitants », par Aurélie Top et Julien Evrard, respectivement Architecte-médiatrice et Architecte à l'Agence ARCHIAE
- Actions de sensibilisations au paysage mises en œuvre par le PNR Scarpe-Escaut, par Astrid Dutrieu, Chargée de projet au PNR Scarpe-Escaut

Ce qui ressort de l'atelier

Développer des projets participatifs articulés à des objectifs opérationnels

Ont été évoquées quelques pistes de projets participatifs qu'il est possible de mettre en place et qui peuvent éventuellement se combiner, à savoir :

- ◆ « diagnostics en marchant »,
- ◆ projets développant une approche sensible/artistique des paysages et du patrimoine,
- ◆ projets développant une approche pédagogique pour donner des clefs de lecture et outiller les habitants afin qu'ils puissent pleinement participer aux réflexions concernant leur cadre de vie.

Il est intéressant d'articuler ces projets à des objectifs opérationnels pour offrir des résultats concrets, même modestes. Ce type de projet

nécessite toutefois des moyens humains et financiers, une forte implication de la part des élus, et de s'outiller sur la méthodologie de participation des habitants.

Intérêt et limites des outils pédagogiques « clefs en main »

Les outils pédagogiques permettent de donner des clefs de lecture et de compréhension, de développer des approches croisées, de toucher différents publics, et de mettre le public en situation d'acteur (ex. jeu de rôle projet d'aménagement).

Néanmoins, pour que ces outils aient un fort « effet levier » et touchent un plus grand nombre d'habitants, il est nécessaire d'accompagner leur diffusion en développant les formations des professionnels de l'éducation, du patrimoine et du tourisme à l'utilisation de ces outils.

Les participants à l'atelier proposent la mise en place d'un groupe de travail, animé par la Mission Bassin Minier, avec les partenaires, pour concevoir et expérimenter quelques outils avant diffusion.

Développer des outils numériques pour aborder la question du paysage

Les outils numériques (réalité augmentée, ...) offrent des potentialités intéressantes pour aborder le paysage et en révéler les transformations passées et/ou à venir.

Articuler des actions qui s'inscrivent dans la durée et des actions ponctuelles

Afin de révéler et promouvoir les paysages miniers, il est important de travailler sur le temps long tout en offrant régulièrement des « coups de projecteur » au travers de l'événementiel par exemple (artistique, sportif, ...). Il est possible de s'appuyer sur quelques lieux ressources, dotés de personnels et d'outils pour faire découvrir, faire aimer, et expliquer les paysages miniers.

Communiquer largement sur les études telles que l'étude « qualification et protection des paysages remarquables du Bassin minier »

Les participants ont exprimé la nécessité que ce type d'étude fasse l'objet d'un « porter à connaissance » appuyé (au-delà de l'envoi d'un document et du séminaire) afin que les élus puissent en prendre connaissance au travers d'une approche pédagogique adaptée (intervention en conseil municipal, éductour, formation d'un groupe d'élus ambassadeurs, ...).

Développer le volet formation professionnelle

La valorisation des paysages peut constituer un vecteur d'emplois, c'est pourquoi la dimension formation-insertion-développement économique est importante. Il a été proposé que soient développées des formations professionnelles, des chantiers d'insertion ou éducatifs, et des services civiques, dans les domaines liés aux paysages.

Positionner le patrimoine et les paysages au cœur des projets de territoire

Il est nécessaire de « faire projet » autour du paysage en intégrant la dimension patrimoniale et naturelle.

Plusieurs freins à la mise en œuvre de projets ambitieux et qualitatifs dans le Bassin minier ont été identifiés dans les 3 ateliers

» Mobilisation très inégale des élus en ce qui concerne les enjeux patrimoniaux et paysagers

» Visions à court terme de certains projets : manque de vision prospective

» Freins culturels : manque d'éducation et de médiation à l'architecture et au paysage

» Déséquilibre / inégalité entre les enjeux patrimoniaux ou paysagers et les enjeux économiques qui prennent souvent le dessus

» Travaux menés sans autorisation

» Effet de mode de certaines constructions

» Effet de « morcellement » lié à la vente du patrimoine (en ce qui concerne les cités minières)

» Freins financiers

TABLE RONDE CONCLUSIVE

animée par **Catherine Bertram**
Directrice de la Mission Bassin Minier

Synthèse des interventions

Isabelle Zarlenga

Directrice du PNR Scarpe-Escaut

Le PNR a mis en place un certain nombre d'actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des paysages : mise en place d'un observatoire photographique des paysages, accompagnement des projets d'aménagement de zones d'activités pour garantir une meilleure intégration paysagère au travers d'opérations comme « plantons le décor », travail mené sur l'affichage publicitaire, travail mené aux côtés des collectivités pour la mise en place des PLUi, sensibilisation des services instructeurs d'autorisations d'urbanisme, actions de médiation culturelle et de mobilisation éco-citoyenne, ... Sur ce sujet, l'objectif du PNR est de donner aux différents acteurs, les clefs pour mieux comprendre les enjeux et pour mieux s'approprier les questions relatives au paysage.

Le travail partenarial et la coordination des actions sont essentiels, notamment dans un contexte de rarefaction des crédits. **Les séminaires comme celui-ci permettent de mettre en lumière tous les outils et expériences qui existent pour aider à l'émergence de projets de qualité.**

Les actions de médiation culturelle à destination des habitants constituent des démarches importantes pour leur redonner de la fierté.

Christian Douale,

Directeur du Pôle Patrimoines et Architecture DRAC Hauts-de-France

Un parallèle peut être fait entre le Bassin minier et d'autres sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

- Avec la Cathédrale d'Amiens, le Bassin minier partage la « question des échelles » qui revient de manière systématique : à la fois sur les objets que constituent la cathédrale et les éléments de patrimoine minier en tant que tels, sur leur environnement proche et sur leur zone tampon ; la question des perceptions du Bien se pose aux différentes échelles.
- Avec le Val de Loire, le Bassin minier partage la « question du paysage qui se referme » par la végétation notamment, et la « question de l'urbanisation » et de la nécessité de préservation des « vides » et des « pleins » dans le paysage.

Un nombre important d'acteurs intervient sur le territoire du Bassin minier et il est nécessaire qu'ils travaillent en partenariat et mènent des actions unifiées.

Concernant l'image négative dont souffre le Bassin minier, un parallèle peut être fait avec les centres médiévaux qui souffraient eux-aussi d'une image très négative après la

2^{de} Guerre mondiale, et qui ont subi de nombreuses démolitions avant qu'il n'y ait une prise de conscience, préalable à leur sauvegarde et à leur transformation. **Dans le Bassin minier, la prise de conscience est en cours et il reste encore un gros travail à faire.** La médiation et la coordination de toutes les actions est essentielle pour réussir à faire un beau projet de territoire et pour réussir la même mutation en quelques décennies que celle qu'ont connue les centres anciens.

Aussi, **il est important de promouvoir la culture sous toutes ses formes** (patrimoine, architecture, image, spectacle vivant, ...) au sein du territoire du Bassin minier.

Thierry Devimeux

Sous-Préfet de Valenciennes

La mobilisation et la coordination des acteurs sont des questions cruciales dans toutes les dynamiques de développement. L'Etat peut impulser des projets mais ne peut pas faire « seul » : c'est pourquoi le travail collectif est essentiel.

Le territoire connaît de fortes difficultés sociales et à ce titre, **il est important de redonner des éléments de fierté aux gens.** Le « marketing territorial » qui pourrait être fait constitue un bon moyen de renforcer son attractivité et sa compétitivité économique.

Le fait que ce territoire ait été reconnu au niveau mondial par l'UNESCO, est un atout considérable pour redonner de la fierté et de l'attractivité. Il n'y a pas de raison que le dynamisme dont ont bénéficié beaucoup de sites inscrits au Patrimoine mondial ne profite pas au Bassin minier. Cependant, pour que cela marche, **il faut communiquer en direction des habitants du territoire, pour qu'ils s'approprient cette histoire et ces paysages ;** la signalétique ainsi que les actions de sensibilisation des habitants (qui peuvent s'inscrire dans le cadre de la Politique de la ville) participent notamment à cette réappropriation. **Concernant les crédits disponibles pour mettre en œuvre ce type de projet, il faut une volonté politique forte,** en particulier de la part de l'Etat ; **et il serait intéressant d'approfondir le partenariat avec le monde économique,** qui est aujourd'hui sous-développé alors même que de nombreuses entreprises cherchent à s'ancrer dans les territoires au travers de l'action de leurs fondations.

Catherine Bertram

Directrice de la Mission Bassin Minier

Les actions qui contribuent à sensibiliser habitants, élus et techniciens, aux qualités offertes par le patrimoine et les paysages miniers doivent être poursuivies et/ou développées.

En ce qui concerne la sensibilisation des élus et techniciens, les quatre comités locaux du Patrimoine mondial, organisés à l'échelle des arrondissements, ont un rôle à jouer et pourraient être mis à contribution.

La Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite « Loi LCAP »), promulguée le 7 juillet 2016, **inscrit pour la première fois dans la législation française la notion de Patrimoine mondial ;** cette nouveauté aura un impact sur la gestion des biens inscrits, notamment en rendant obligatoire la prise en compte dans les documents d'urbanisme, des périmètres des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les échanges et les actions présentées au cours du séminaire montrent que les choses sont d'ores et déjà en mouvement dans le Bassin minier.

« Partout où des territoires ont été inscrits au Patrimoine mondial, leur dynamisme s'est considérablement amélioré. »

Thierry Devimeux

Extrait de la présentation du PNRSE dans l'atelier 3



La Mission Bassin Minier tient à remercier les personnes suivantes pour leur présence

Kombo ABOUBAKAR, Maire de la Ville de Meiganga (Cameroun)
Raphaël ALESSANDRI, Directeur d'études à la Mission Bassin Minier
Cathy APOUCEAU-POLY, Présidente de la Mission Bassin Minier
Antoine BAGUENIER DESORMEAUX, Paysagiste dplg chez Socle / Territoire & Paysage
Samuel BAJEUX, Chargé de la Valorisation du Patrimoine à la Ville de Bruay-La-Buissière
Ab BAKARI, Maire (Cameroun)
Hervé BEHAGUE, Directeur au Conseil régional Hauts-de-France
Sandrine BELLAND, Chargée de mission à la Mission Bassin Minier
Catherine BERTRAM, Directrice de la Mission Bassin Minier
Karine BOISSOU, Département du Pas-de-Calais
Elise BONNEL, Directrice du service aménagement et urbanisme de la CAPH
Simon BOUDRY, Chef de projet au Département du Nord
Ali BOUKACEM, Directeur Général des Services de la Ville de Grenay
Anne BRAQUET, Paysagiste, chargée d'études au CAUE du Nord
Gilles BRIAND, Directeur d'études à la Mission Bassin Minier
John BRUNEVALL, Chef du Pôle Sites et Paysages à la DREAL Hauts-de-France
Jean-Marc BUCQUET, Directeur Général des Services à la Mairie de Mazingarbe
Leïla CANTAL DUPART, Architecte à Bordeaux Métropole
Juliette CAPPEL, Chargée de mission au PNRSE
Olivier CARDOT, Responsable du service Environnement/Cadre de Vie à la CCCO
Jean-François CARON, Maire de la Ville de Loos-en-Gohelle, Vice-Président de la Mission Bassin Minier
Salvadore CASTIGLIONE, Maire de la Ville de Wallers, 1^{er} Vice-Président de la Mission Bassin Minier
Manuella CAVACO, Conseillère Municipale de la Ville de Loos-en-Gohelle
Patrick CELESTE, Architecte conseil à la DDTM du Pas-de-Calais
Christian CHAMPIRE, Maire de la Ville de Grenay
Solène CHRETIEN, Animatrice environnement et politique de la ville à la Ville de Bruay-sur-l'Escaut
Tino CIOFFI, Guide conférencier à l'Office du Tourisme de Lens
Luc COPPIN, Président de l'association Bassin minier Patrimoine mondial versant nord
Bruno COSSEMENT, Chargé de mission au Syndicat mixte Eden 62
Lionel COURDAVAULT, Président du SM SCoT Grand Douaisis
Corinne CREQUIT, Directrice de la Prospective et des Financements extérieurs à la CAD
Norbert CROZIER, Directeur de la Mission Louvre Lens Tourisme
Yann CUSSEY, Chargé de l'animation et du développement du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin
Cyrille DAILLIET, Chargé de mission à la Mission Bassin Minier
Amadou DAIROU, Maire de la Ville de Tibati (Cameroun)
Alain Claude DEBOMBOURG, Adjoint au chef de service à l'UDAP 62
Virginie DEBRABANT, Directrice des archives au Centre Historique Minier
Mélanie DELABARRE, Communication chez Douaisis Tourisme
Denis DELBAERE, Chercheur à l'ENSAPL
Romuald DELBARRE, Chargé de mission au Conseil régional Hauts-de-France
Sabine DELHAISE, Responsable pour le patrimoine immobilier chez Regionaal Landschap Kempen en Maasland
Alexis DELINSELLE, Architecte chez Alexis Delinselle Architecte
Stéphane DENDAUIW, Chargé de communication à la Ville de Bully-les-Mines
Hélène DERESZOWSKI, Chargée de mission Europe à l'ACOM France
Jean-Paul DEROCH, Directeur de l'Urbanisme de la Ville d'Auby
Thierry DEVIMEUX, Sous-Préfet de Valenciennes
Christian DOUALE, Directeur du Pôle Patrimoines et Architecture à la DRAC
Pauline DUBOIS, Chargée de mission valorisation paysagère de Nord Tourisme
Alain DUTHOIT, Gérant, Architecte Paysagiste à Urbafolia
Astrid DUTRIEU, Chargée de projet Interreg «Terre en Action» au PNRSE et Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut
Julien EVRARD, Architecte à l'Agence ARCHIAE
Pascal FISCHER, Chargé de projet à l'Agence Odile Guerrier
Edouard FLEURY, Chargé de mission à la Métropole Européenne de Lille
Nadine FONTAINE, Ville de Vieux Condé
Geoffroy FONTAINE, Proviseur de l'Education Nationale
Virginie FOUCAULT, Directrice du Boulon
Anne GENTIL, Architecte-Urbaniste chez Urbicand
Sophie GENTIL, Directrice du CAUE 62
Matthieu GIUSTI, Chef d'unité DDT à la DDTM du Pas-de-Calais
Annaïc GODEL, Responsable du Pôle SCoT au SITURV
Elisabeth GONDY, Adjointe Culture, fêtes et cérémonies de la Ville d'Anzin
Marc GOSCIANSKI, Directeur Général des Services de la Ville de Noyelles-sous-Lens
Jean Marcel GRANDAME, Vice-Président de la CAVM
Christophe GRANDJACQUES, Architecte-urbaniste, délégué territorial Douaisis -Valenciennois au CAUE du Nord
Benoît GRANDPIERRE, Responsable Pôle Habitat à la CCCO
Camille GUERMONPREZ, Cartographe à la Mission Bassin Minier
Odile GUERRIER, Architecte Paysagiste à l'Agence Odile Guerrier
Alex GUILLET, Chargé de mission à l'Interscot Terres du Nord
Nicolas GUILLON, Journaliste chez LE MONITEUR
Charlotte HAREMZA, Bureau de la Protection des populations et des affaires générales à la Sous-Préfecture de Douai
Frédéric HOUPLAIN, Ingénieur du patrimoine à l'UDAP 62
Jérôme HOUYEZ, Architecte DPLG, Gérant à l'Agence Houyez
Céline IMBERT, Responsable Développement Durable de la Ville de Raismes
Santina INFANTINO, Chargée de mission habitat à la CALL
Rachel KIRZEWSKI, Architecte urbaniste de l'Etat à la DDTM 59 délégation territoriale du valenciennois
David KOBUSINSKI, Chargé de mission en stratégie du patrimoine chez Maisons & Cites
Frédéric KOWALSKI, Chargé d'études au CPIE Chaîne des Terrils
Perrine LAON, Responsable du Patrimoine mondial au Ministère de l'environnement
Virginie LAPIERRE, Communication à la Mission Bassin Minier
Morgann LE MONS, Chargée de mission paysage au PNRSE
Julie LE NEINDRE, Assistante d'études à l'AULA
Patricia LECOEUVRE, Directrice du SM SCoT Grand Douaisis
Renald LEFEBVRE, Service Aménagement Territorial à la Chambre d'agriculture de région des Hauts-de-France
Jean-Pierre LEGRAND, Architecte au CAUE62
Samuel LELIEVRE, Ingénieur Ecologue au Département du Nord
Ludovic LELIEVRE, Chef du Bureau Parc Public à la CALL
Philippe L'HUILLIER, Président de la Ligue Hauts-de-France de CO
Hélène LIBER, Directrice d'études chez ANTEA GROUP
Elsa LIVERANI, Architecte au STUDIO A&P
Fabienne LORIN, Gérante d'une entreprise d'accompagnement de projets
Emérence MAEGHT, Responsable urbanisme à la Ville d'Avion
Nathalie MANDARON, Chargée de mission chez ENRX
Isabelle MAUCHIN, Directrice de la Cité des Electriciens
Naïma MAZIZ, Chargée de mission à la Mission Bassin Minier
André MILLE, Chargé de mission PLUi à la CAPH
Violaine MUSSAULT, Paysagiste chez Les Saprophytes
Gaelle NEVEU, Paysagiste au CAUE62
Jacques NOWAK, Directeur de cabinet de la Ville de Douai
Patrick OFFE, Guide Patrimoine au CPIE Chaîne des Terrils
Catherine O'MIEL, Directrice d'études à la Mission Bassin Minier
Christian PARSY, Directeur Général des Services de la Ville d'Harnes
Pierre-Yves PASCOS, Paysagiste à l'Atelier de l'Isthme
Philippe PASQUET, Chef de projet à la Ville de Bruay-sur-l'Escaut
Jean-Marcel PATIN, Directeur de Cabinet de la Ville de Raismes
Marie PATOU, Chargée de mission à la Mission Bassin Minier
Giulia PIGNOCCHI, Direction collégiale de l'Association Lisière(s)
Ghislain RABEIL, Service civique de l'Association Lisière(s)
Maud RADIGUE, Correspondant local Bassin minier à l'ADRT 59 Nord Tourisme
Serge RAVAUUX, Chef de projet à la Mairie de Loison-sous-Lens
Aymeric ROBIN, Maire de la Ville de Raismes
Léa ROUZE, Chargée de mission au Conseil régional Hauts-de-France
Valérie SAUVAGE, Chargée Animation Déplacements de la DDTM59
Alexandre SCHNEIDER, Coordinateur des projets sociaux et urbains durables chez Maisons & Cites
Fanny SELOSSE, Directrice du Syndicat Mixte SCoT LLHC
Nicolas SELVA, Paysagiste chez Aquesne
Bruno SINN, Cabinet SPIRE
Jean-Michel SKOTARCZAK, Adjoint au Maire de la Ville de Noyelles-sous-Lens
Adeline SKRZYPCZYK, Doctorante tourisme durable à la Ville de Loos-en-Gohelle
Manon SOUAMES, Chargée de mission planification-mobilité à la CAPH
Hélène SOUAN, Adjointe au Chef du Service Eau et Nature à la DREAL Hauts-de-France
Marlène SOUFFLET, Responsable du service urbanisme de la Ville de Mazingarbe
Ludivine SPYSSCHAERT, Chargé de mission à la CAHC
Véronique STIEVENART, ABF à l'UDAP 59
Yves TERLAT, Maire de la Ville d'Annay-sous-Lens
Stéphanie THIEFFRY, Directrice de l'Office du Tourisme de Douai
Emilie TKAC, Chargée de communication de la Ville de Bully-les-Mines
Aurelie TOP, Architecte Médiatrice à l'Agence ARCHIAE
Julien TRUGLAS, Direction de l'Association Lisière(s)
Jean-Claude VAN DENBORREN, Conseiller Municipal Délégué à l'environnement de la Ville d'Annay-sous-Lens
Aurélien VANDENBUNDER, Directrice Générale des Services de la Ville de Wallers-Arenberg
Edith VERCAEMER, Architecte Paysagiste à l'Agence Odile Guerrier
Alain VILLAIN, Président d'Escaut Vivant
Marlène VIREY, Chargée de promotion à l'Office de Tourisme de Lens
Maxime WIJFFELS, Président de RECY BTP
Isabelle ZARLENGA, Directrice du PNRSE

La Mission Bassin Minier remercie la ville de Wallers-Arenberg pour son accueil chaleureux



Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais

Carreau de Fosse du 9-9bis
 Rue du Tordoir - BP 16
 F 62 590 OIGNIES
 Tél. +33 (0)3 21 08 72 72
www.missionbassinminier.org



avec le soutien du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France

